

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/CONF.6/C.3/L.2
19 juillet 1955

FRANCAIS SEULEMENT

PREMIER CONGRES DES NATIONS UNIES EN MATIERE DE
PREVENTION DU CRIME ET DE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Genève, 22 août - 3 septembre 1955

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de soumettre ci-joint le texte d'un rapport sur les "Problèmes de désorganisation sociale liés à l'industrialisation et à l'urbanisation dans les pays en cours de développement économique rapide", qui lui a été transmis pour le Congrès par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

PROBLEMES DE DESORGANISATION SOCIALE LIES A L'INDUSTRIALISATION
ET A L'URBANISATION DANS LES PAYS EN COURS DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE RAPIDE

Rapport transmis par l'UNESCO

I. Introduction. La presque totalité des sociétés traditionnelles sont en train d'opérer, et à un rythme accéléré, une véritable mutation de civilisation. Elles s'ouvrent au procès d'industrialisation; elles construisent des villes là où n'existe aucune tradition urbaine; elles suscitent de nouveaux rapports entre l'homme et les techniques, de nouveaux rapports entre les individus et entre les groupements sociaux. Cet effort de modernisation et d'équipement ne peut manquer, durant l'actuelle phase de transition, de poser des graves problèmes de désajustement. La plupart des études réalisées par les spécialistes des diverses sciences sociales mettent en évidence les points de déséquilibre qui apparaissent en raison du développement rapide. Elles insistent sur le "coût social" du progrès.

Les travaux se référant à des ensembles sociaux différents, le Sud-Est asiatique ou l'Afrique au Sud du Sahara, signalent ou décrivent les effets destructeurs, quant aux civilisations et sociétés traditionnelles, d'un développement économique accéléré. Le Professeur H. Belshaw note que "l'introduction du changement en Orient a perturbé profondément les systèmes de valeurs et les genres de vie" (1). Les spécialistes ayant enquêté en Afrique du Sud et Centrale, ainsi G. Wilson, ont de leur côté montré les conséquences du processus de "détréribalisation". (2). En quelque lieu que ce soit, les observations faites sont de même nature. Un système social et culturel se dégrade - celui qui prévalait en milieu rural, au niveau d'unités sociales d'ampleur restreinte, mais bien intégrées, où dominaient les relations personnelles directes -. Un autre système social et culturel tente de s'édifier, impliquant des rapports économiques nouveaux, une différenciation sociale porteuse d'antagonismes et un élargissement des relations entre individus, qui deviennent de plus en plus indirectes. Ces deux mouvements contraires sont pour un temps créateurs de déséquilibres : les traits culturels spécifiques se corrodent, l'individu se trouve dans un véritable état d'alternance qui est propre à affecter sa personnalité dans un sens pathologique.

Divers spécialistes ont affirmé, en les mettant particulièrement en valeur, les effets socialement destructeurs du progrès technique et économique. L. Wirth, dans une de ses dernières études (3), soulignait que pour nombre de sociétés "le sacrifice de leur intégrité culturelle apparaît comme un prix trop élevé" payé au progrès. Il affirmait le souci de ces dernières de "se limiter à un risque calculé". Il ne s'agit pas de nier ces faits, mais d'apporter les correctifs nécessaires. Toute société se manifeste en continuel devenir, elle révèle toujours - bien qu'à un moindre degré - un continuel mouvement de dé-structuration et de re-structuration. Dans le cas des sociétés en cours de "modernisation", c'est le rythme des changements beaucoup plus que ces derniers qui est à envisager quand sont considérés les problèmes de pathologie sociale. Lorsque la civilisation industrielle s'est développée en Europe et en Amérique du Nord, elle a eu des incidences de même nature. Elle a entraîné la dégradation des "communautés"; elle a fait apparaître de graves antagonismes entre classes sociales; elle a créé une certaine insécurité et multiplié, comme l'ont montré K. Horney(4) et E. Fromm (5), des phénomènes de névroses. Nous ne pouvons cependant affirmer que les sociétés industrielles sont des sociétés radicalement malades : la période de transition passée, de nouveaux systèmes d'équilibres sont devenus opérants. Les sociétés, actuellement ouvertes aux procès de développement économique et technique, disposent aussi de nombreuses "chances" de réorganisation. Dans ses recherches (6) concernant la dynamique des changements sociaux en Afrique Centrale, le Professeur G. Balandier a pu montrer que les deux phases, de destruction et de reconstruction, sont partout agissantes bien que leur importance relative soit variable selon les situations.

On ne saurait donc considérer sous un aspect uniquement négatif les changements sociaux et culturels caractérisant les pays ouverts au procès d'industrialisation et d'urbanisation. Il convient de faire la part des désajustements menaçant le devenir de la société, de distinguer entre les phénomènes ayant un caractère pathologique radical et ceux manifestant l'exigence de nouvelles différenciations et de nouveaux rapports sociaux. Quant à ce dernier point, il est

bien évident qu'on ne saurait traiter de même manière les conflits naissant d'une organisation du banditisme juvénile et ceux provoqués par le fait que les jeunes citadins des villes nouvelles cherchent à recréer des cadres sociaux comparables à ceux qui les intégraient à la société traditionnelle. Les cités indigènes avoisinant Abidjan (Côte d'Ivoire) révèlent ce double phénomène : d'une part des gangs d'enfants, comme ceux que constituent les jeunes Mossi, originaires de Haute-Volta, qui ont rompu tous liens avec leurs villages d'origine; d'autre part, les tentatives faites pour recréer des groupements où les différenciations en fonction de l'âge redeviennent apparentes - tentatives qui sont pourtant, elles aussi, créatrices d'antagonismes et de conflits.

II. Procès d'industrialisation, d'urbanisation et de désorganisation sociale.

Les études consacrées aux problèmes de pathologie sociale, notamment à la délinquance juvénile et au crime, se sont attachées à préciser dans quels types de situations les conduites anormales (ou "déviantes") tendent à prédominer. Elles ont montré les relations, directes ou indirectes, existant entre ces phénomènes et la dégradation du groupement familial, le statut économique et le jeu des crises économiques, la mobilité de la population, le heurt entre cultures et races différentes, etc. Ces corrélations, dont on retrouve l'analyse dans de multiples ouvrages consacrés aux sociétés européennes et nord-américaines, sont propres à orienter les recherches qui devraient dès maintenant s'appliquer aux sociétés soumises aux effets du développement technique et économique.

M. H. Neumeyer (7) souligne ces divers aspects et met en évidence le rôle de l'urbanisation - qui relâche l'uniformité, le conformisme et contribue à la dégradation des processus d'intégration de l'individu - en même temps que le fait d'avoir à "expérimenter" des changements sociaux rapides et de grande amplitude. Il y a dans de multiples ouvrages présentant les résultats d'enquêtes effectuées dans les grandes villes, dans les rapports spécialisés (comme celui de T. Sellin intitulé Culture Conflict and Crime (8), de nombreuses références de grande valeur. Mais ces dernières ne peuvent servir que de points de repère pour des recherches à accomplir dans les régions récemment ouvertes à la modernisation, en particulier en Asie et en Afrique. L'insuffisance que révèle, quant à ces deux ensembles, le matériel bibliographique, montre l'urgence qu'il y aurait à aborder ces problèmes capitaux.

Pour appréhender ces derniers de manière valable, il importe de rechercher d'abord les caractères particuliers aux procès d'industrialisation et d'urbanisation qui opèrent à l'intérieur des pays insuffisamment développés.

I - Le procès d'industrialisation en tant que générateur de désorganisation sociale. Dans les pays insuffisamment développés, l'industrie au sens moderne s'est généralement implantée sous l'action d'agents qui leur sont extérieurs, appartenant aux puissances colonisatrices ou prépondérantes. Elle apparaît comme un complexe apporté du dehors, et non comme le résultat d'un progrès interne; souvent même, comme cela s'est produit en Asie, elle s'est édifiée après une phase de dégradation des artisanats et des industries locales naissantes. On a pu parler à cet égard, en évoquant certains pays du Proche-Orient, "d'flots de modernisme" et souligner ainsi le caractère discontinu d'une telle implantation. Cet exemple montre à quel degré le complexe industriel est faiblement relié à l'ensemble du système social; il est non seulement construit en fonctions de modèles étrangers -- ceux que proposent les nations techniquement avancées -- mais il est encore peu intégré à l'ensemble de la société. C'est là un premier point de déséquilibre. Le paysan asiatique ou africain est littéralement "projeté" dans le secteur industriel; en passant de son village à l'entreprise qui l'emploie, il passe d'un milieu social à un autre, sans qu'il y ait de celui-ci à celui-là les liaisons nécessaires.

Le Bureau international de Recherches sur les Implications sociales du Progrès technique a abordé de tels problèmes, lors de la semaine d'études consacrée aux "motivations et stimulations économiques dans les pays insuffisamment développés". Le professeur G. Friedmann y a montré concrètement que l'insertion dans le milieu industriel provoque un "choc", par le fait qu'elle requiert l'entrée dans des collectivités nouvelles qui affectent profondément les comportements. Le professeur B. Hoselitz, à l'aide d'exemples résultant d'enquêtes accomplies en Amérique centrale, a pu manifester que les problèmes d'adaptation technique risquaient souvent d'être plus aisément résolus que les problèmes d'adaptation aux nouvelles conditions sociales (9). Ceci explique que l'implantation de l'industrie ait des répercussions étendues, agissant "en chaîne", sans qu'il soit aisé de déterminer leur extension, sur

les groupements sociaux comme sur les individus fondant ces derniers. C'est ainsi que le professeur R. Firth, envisageant les problèmes sociaux de l'Afrique occidentale britannique, signale quant aux incidences individuelles, le nombre des névroses et des psychoses affectant les ruraux récemment arrivés dans les entreprises minières.

L'industrialisation des pays attardés s'est souvent faite, tout au moins durant la période de démarrage, dans des conditions particulières. Elle a d'abord mis en place des entreprises — comme les exploitations minières, les chantiers forestiers, etc.. — qui ont longtemps été consommatrices de main-d'oeuvre abondante et médiocrement qualifiée. Les conséquences ont pu être graves du point de vue de la société, ainsi que du point de vue de l'individu, dans le cadre des pays à basse densité de population comme c'est le cas en Afrique centrale. Les entreprises européennes du Gabon, comme l'a montré G. Balandier, ont exigé d'importants mouvements de main-d'oeuvre dans une région à faible population : les régions "réservoirs" se sont vidées d'une part importante des hommes valides, et les "villages de travailleurs" à dominante mâle se sont multipliés dans les zones d'exploitation. Cette situation a suscité des déséquilibres fondamentaux, signalés par les autorités locales, et multiplié les phénomènes pathologiques tels que la mercantilisation des relations matrimoniales, la prostitution, le vagabondage, etc. (10). Durant la phase d'implantation de l'industrie, sous ses formes rudimentaires, l'économie et la société traditionnelles sont affectées — souvent à distance — sans que les villageois "libérés" de leur emprise puissent être intégrés de manière valable. Il se produit un manque d'intégration qui est propice à toutes les conduites déviantes.

Mais d'autres conditions interviennent dans le même sens. Lors du démarrage de l'industrialisation, les catégories sociales dirigées vers ce nouveau secteur de l'économie peuvent être ou particulièrement dépossédées et marginales — ainsi les "paysans sans terre" aux Indes — ou particulièrement mobiles — ainsi les travailleurs saisonniers ou occasionnels. Et dans ce dernier cas, les entreprises ont pu être contraintes d'adopter un rythme d'activité en quelque sorte saisonnier. On conçoit que, dans de telles conditions, l'insertion de l'individu à l'intérieur de cadres sociaux efficaces soit singulièrement déficiente.

Les faiblesses repérées au niveau d'une classe ouvrière naissante — mobilité, médiocre qualification et instabilité professionnelle — ont un retentissement sur l'ensemble des comportements; elles maintiennent ou accentuent nombre de désajustements.

Il convient d'insister encore sur d'autres aspects, importants quant au problème ici abordé. L'organisation des entreprises, dans un pays où l'industrie est naissante ou récente, révèle souvent un médiocre aménagement des relations humaines, des rapports entre ouvriers et cadres. Ces intermédiaires, à fonctions de recruteur plus ou moins manifestes que sont le kabran au Maroc, le makdam aux Indes, etc., abusent souvent de leur autorité, prélèvent des redevances sur les travailleurs et contrarient l'adaptation de ces derniers en même temps qu'ils aggravent leurs conditions d'existence. Et ceci nous conduit à souligner le fait des bas salaires, spécifique de tout pays s'ouvrant au développement économique, en même temps que la précarité des organisations chargées d'assurer la défense de la classe ouvrière. La précarité des conditions d'existence, l'insécurité, la médiocre intégration aux nouveaux groupements sociaux peuvent déterminer des anomalies tant individuelles que sociales. Le "saut" qui est à effectuer pour passer d'un milieu rural, où les rapports inter-individuels sont bien précisés et concrets, où domine encore l'économie de subsistance, à un milieu industriel que caractérisent des rapports techniques et sociaux absolument nouveaux en même temps que l'économie de salariat, ne peut s'accomplir sans heurts. Une approche scientifique plus poussée demanderait que l'on définît les caractéristiques communes à toute situation d'industrialisation naissante, que l'on définît ensuite les types de situation spécifiques de chacune des grandes régions ouvertes à ce processus. C'est alors qu'il deviendrait possible de mieux situer, et analyser les problèmes de désorganisation sociale qui s'y expriment.

2- Le procès d'urbanisation et ses rapports avec la désorganisation sociale.

Même dans un pays de civilisation ancienne et très élaborée, comme l'est la Chine, le fait urbain au sens où nous l'entendons, est un phénomène récent; les villes de la région côtière sont nées de l'ouverture aux influences et aux intérêts occidentaux. Les grands centres de l'Union Indienne ont accru leur

population, au cours des deux dernières décades, en même temps que s'affirmait la montée du progrès économique. Un tel phénomène s'accuse encore bien davantage si l'on considère l'Afrique au Sud du Sahara : en dix années, Dakar a doublé sa population et Léopoldville a quadruplé la sienne. On conçoit qu'une croissance aussi accélérée, et déterminée pour une large part par des influences extérieures, ne s'accomplisse jamais d'une manière harmonieuse.

C'est ce type de situation, générateur d'une société nouvelle, qu'il importe d'analyser avec quelque précision.

a) Déséquilibre entre villes et campagnes.

En certaines régions, le mouvement d'urbanisation a pu s'accélérer avec une telle intensité qu'il compromet, d'une manière toute physique, l'existence normale et des centres urbains et des districts ruraux avec lesquels ces derniers sont en relation. Ainsi, le point critique est atteint au Congo belge avec 20 % de la population établie dans les villes et les centres extra-coutumiers; les autorités locales ont dû assurer un contrôle sévère du mouvement de l'exode rural.

b) Anomalies dans la structure de la population urbaine.

L'émigration vers les villes a d'abord été le fait des hommes actifs attirés par le marché du travail qu'elles représentent. Les études comparatives réalisées quant à ce problème (11) ont insisté sur la dominante mâle de la population urbaine. Dans les villes nouvelles, le sex-ratio est, à des degrés divers, anormal. Cette constatation permet de comprendre que la femme dispose, dans une telle société, de la possibilité de renverser une situation traditionnelle qui l'infériorisait. Elle explique également l'acuité de la compétition pour les femmes et les développements que peut manifester la prostitution. Ce retournement de situation, annonçant l'apparition d'un nouveau statut de la femme, n'est en rien un phénomène pathologique — mais il est pour un temps créateur de désajustements. Par contre, la sévère compétition pour les femmes fait apparaître des caractères incontestablement pathologiques : depuis la mercantilisation des rapports sexuels jusqu'à l'apparition d'un anti-féminisme agressif.

D'un autre côté, la concentration des citadins peut dépasser très largement les possibilités d'emploi que recèle la ville: la prolétarianisation réelle est beaucoup plus importante que ne le révèle la structure de l'emploi à un moment donné. Un exode rural non contrôlé est générateur de chômage plus ou moins déguisé et peut conditionner un "parasitisme familial" qui représente une lourde charge pour les travailleurs actifs. Cette masse de réserve, que constituent les individus campés en milieu urbain dans l'espoir d'un emploi, ne subsiste qu'à l'aide d'expédients et s'ouvre facilement aux comportements déviants.

c) Déséquilibres impliqués par la ville en tant que société nouvelle.

La rapidité avec laquelle la ville s'édifie et s'élargit explique que cette dernière apparaisse comme une société médiocrement structurée et médiocrement organisée. Il s'y manifeste une place prépondérante occupée par les "institutions de fortune". En même temps, la société urbaine détermine des transformations importantes au niveau des rapports de parenté; elle suscite une réduction de la parenté et tend à faire prévaloir l'existence séparée et autonome de la famille conjugale. Le fait essentiel est que ce phénomène apparaît au sein de sociétés mal préparées à cette émergence de la famille restreinte; si bien que l'encadrement social à la base même (dans le cadre des groupes primaires) peut révéler des déficiences graves. Il apparaît, pendant une assez longue période, un état de disponibilité qui entraîne un désarroi certain du citadin nouveau (12).

La ville, société médiocrement structurée, est par ailleurs une société hétérogène: elle exige la co-existence d'éléments n'ayant longtemps entretenu que des rapports très distants ou antagonistes. Cette mise en rapport peut avoir deux sortes de conséquences: elle tend à faire apparaître les conflits entre comportements et codes culturels différents; elle tend aussi, d'une manière toute contraire, à effacer les traits culturels les plus spécifiques pour faire prévaloir un système nouveau commun à l'ensemble des citadins.

Il y a là un double processus qui n'est pas particulier aux villes nouvelles que suscite le développement économique de l'Asie et de l'Afrique. Une étude comme celle de Thorsten Sellin (13) a fait, des heurts entre cultures différentes, "un principe fondamental d'explication" des conduites délictueuses; elle a montré comment ces dernières sont associées aux migrations multiples, au développement de l'urbanisation, à l'élargissement des contacts entre groupes. Une telle analyse souligne que "la transformation d'une culture d'un type homogène et bien intégré en une culture d'un type hétérogène et mal intégré entraîne la multiplication des situations conflictuelles". La construction de la société urbaine implique un dynamisme de cette nature; elle est nécessairement porteuse de différenciations et conflits nouveaux; elle laisse une large place à l'innovation et par là même aux conduites déviantes -- déviantes par rapport à des normes traditionnelles qui ont perdu leur justification et leur caractère nécessaires.

Les études comparatives ont souligné que les nouvelles villes asiatiques et africaines apparaissent, dans une large mesure, comme des sociétés qu'affaiblit un véritable état de "vide juridique". L'inadéquation et les conflits propres aux droits traditionnels, spécifiques de chacune des populations présentes à la ville, entraînent l'affaiblissement rapide de ces derniers; d'un autre côté, l'émergence d'un droit propre au milieu urbain, et d'un seul système de normes valable pour l'ensemble des citoyens, ne se réalise qu'avec lenteur. Entre ces deux mouvements, il se produit un "vide" qui est propice à l'apparition de phénomènes relevant de la pathologie individuelle et sociale.

Ces centres de modernisation et de contacts multiples que sont les villes ne provoquent pas seulement la mise en relation de populations autochtones diverses, ils révèlent la présence d'éléments étrangers qui peuvent détenir une position prépondérante comme il advient en pays de colonisation. Le droit de cette minorité dominante, radicalement étranger aux droits locaux, s'impose en suscitant de multiples incompatibilités; le heurt entre cultures et races différentes s'accompagne alors d'un heurt entre normes irréductibles. Même dans un pays comme le Mexique, où le passé colonial est lointain et aboli, le Professeur M. Gamio a pu montrer que la loi pénale reste spécifique "de la minorité dominante ... cependant que les peuples indigènes demeurent en dehors des frontières d'une législation qui ignore leurs besoins" (14).

Dans de semblables situations, la ville nouvelle manifeste la co-existence de trois systèmes de normes: i) le droit "étranger" de la minorité dominante, ii) les droits particuliers aux populations autochtones constituant le centre urbain, iii) le droit nouveau que tend à faire prévaloir le milieu urbain. Ces systèmes, dont le dynamisme est d'inégale efficacité, rendent possibles les conflits et situent le citadin nouveau dans une véritable position d'hésitation. Ils permettent surtout la multiplication des comportements ambigus: l'individu cherche à s'appuyer sur l'un ou l'autre de ces systèmes en fonction des avantages immédiats qu'il en peut escompter.

III- Recherche de critères de désorganisation sociale.

Les observations, précédemment rapportées, permettent d'envisager la définition de critères propices à une approche plus précise des problèmes liés au fait de la désorganisation sociale. Mais il est bien certain que les critères ainsi définis exigent d'être expérimentés; leur but n'est que d'orienter une première phase de la recherche: par la suite, un examen de validité imposera de les limiter ou de les multiplier, de les préciser davantage ou de les diversifier. L'effort que nous risquons ne peut donc avoir, dans l'immédiat, qu'une portée limitée.

1. Critères proposés par référence au procès d'industrialisation.

Au niveau de la base démographique: évaluation des anomalies particulières à la population industrielle considérée (sex-ratio anormal, anomalies de la structure par âges, phénomènes de ségrégation).

Par rapport à l'implantation dans le secteur industriel: degré de mobilité des travailleurs (proportions des travailleurs saisonniers et occasionnels, durée moyenne du séjour en milieu industriel); degré de stabilité à l'intérieur des professions; degré de qualification professionnelle (le pourcentage élevé de manoeuvres constitue un bon indice -- et il a une relation directe avec le problème de pathologie sociale ici envisagé); extension du chômage réel et "déguisé".

Par rapport à l'entreprise considérée comme une modalité absolument nouvelle de l'organisation sociale: degré d'organisation de l'entreprise (notamment, nature et efficacité des groupements dits "formels"); nature des relations verticales aménagées à l'intérieur de l'entreprise; nombre et intensité des antagonismes conditionnés par l'hétérogénéité ethnique.

Par rapport aux relations auxquelles participe le travailleur hors de l'entreprise: degré d'inscription dans des groupements de type traditionnel (groupements d'affinités ethniques, groupements d'originaires, groupements fondés sur le fait des appartenances religieuses) et dans des groupements de type moderne (syndicats, associations d'entraide, etc.). Les premiers ont un rôle capital durant la période d'adaptation.

2. Critères proposés par référence au procès d'urbanisation.

Il est assez difficile de constituer une série absolument différente de la précédente, dans la mesure même où les procès d'industrialisation et d'urbanisation sont liés. Ce chevauchement apparaît notamment dès l'instant où l'on considère les phénomènes d'ordre démographique.

Critères retenus au niveau de la base démographique: évaluation des anomalies particulières à la société urbaine envisagée (sex-ratio anormal, anomalies de la structure par âges) et évaluation du degré de stabilité de la population urbaine (importance relative des différentes couches de la population en fonction de l'ancienneté de leur implantation en milieu urbain).

Critères exprimant les incidences de l'hétérogénéité spécifique de la plupart des sociétés urbaines: les systèmes de normes en présence -- et les risques que s'établisse une situation de presque "vide juridique"; le nombre et l'intensité des conflits inter-ethniques et inter-raciaux.

Critères exprimant l'état de disponibilité des citadins: dégradation des groupements primaires (réduction de la parenté et en même temps instabilité de la famille conjugale); degré de participation aux groupements de type traditionnel et de type "moderne" existant en milieu urbain; faiblesse de l'encadrement social des jeunes citadins.

Critères permettant d'apprécier l'importance prise par les conduites typiquement déviantes (ou s'affirmant telles parce qu'elles provoquent une réprobation vive ou entraînant des sanctions); à savoir: développement de l'alcoolisme, à l'encontre des prescriptions religieuses et en dépit des réactions des autorités locales; développement et institution de la prostitution, mercantilisation apparente dans les rapports entre sexes; multiplication des gangs constitués en vue du banditisme; nature et nombre des différends réglés par les autorités judiciaires locales; importance apparente de la délinquance juvénile et des comportements délictueux chez les adultes.

Mais ce ne sont là, nous insistons sur ce point, que des critères retenus en vue de recherches ultérieures; ils résultent d'une analyse des problèmes impliqués par la notion de désorganisation sociale consécutive du développement économique rapide - leur valeur actuelle n'en reste pas moins de caractère opératoire.

IV - Délinquance juvénile et crime

De tous les critères, à l'instant définis pour mieux aborder les problèmes de désorganisation sociale, certains méritent une mention particulière. Tel est le cas avec la délinquance juvénile et les comportements délictueux chez les adultes. D'une part, parce qu'ils sont souvent l'expression, et la conséquence, de désajustements apparents à quantité d'autres niveaux (ainsi, perte d'efficacité du groupe-famille, instabilité et insécurité professionnelles, précarité économique, etc.). D'autre part, parce qu'ils s'inscrivent dans un secteur scientifique porteur de difficultés - le domaine de la pathologie sociale.

Les données statistiques brutes, concernant la délinquance juvénile et le crime, sont difficilement utilisables telles quelles; il manque la référence au contexte social et la référence au contexte individuel qui seuls peuvent permettre une analyse de caractère scientifique. Un inventaire fait en fonction de besoins spécifiquement administratifs n'est pas utilisable de manière directe. Les difficultés sont encore accrues lorsqu'il s'agit de pays ayant à faire face aux problèmes du développement économique rapide : la situation sociale y est souvent fluctuante et les moyens d'investigation statistique n'y ont pas l'efficacité propre à ceux existant au sein des nations techniquement mieux équipées.

Le fait que la recherche ne soit pas aisée ne doit en rien justifier une attitude d'abandon. La résolution des problèmes graves, que posent les déséquilibres sociaux, implique en premier lieu une analyse scientifique de ces problèmes; et le traitement de la délinquance juvénile et du crime, en particulier, n'échappe pas à cette règle. On pourrait d'ailleurs ajouter que l'intérêt pratique d'une recherche orientée vers l'analyse de tels phénomènes se double d'un intérêt théorique - dans la mesure même où il s'agit de questions complexes exigeant la coopération de disciplines assez différentes.

1. Difficultés d'appréciation quant à l'importance de la délinquance et de la criminalité

Si l'on s'en tient aux indications statistiques propres aux pays en cours de développement économique et de modernisation, il semble se manifester pour la plupart d'entre eux une montée continue de la délinquance juvénile et de la criminalité. On ne saurait nier le fait, mais il convient immédiatement d'apporter une correction. Le phénomène est parfois accusé en raison d'un meilleur équipement statistique et, surtout, d'une efficacité accrue des services de répression; des rapports se référant à des régions aussi différentes que Chypre et le Nigeria apportent cette réserve quant aux chiffres produits sur une période relativement longue. On doit donc souligner le fait : l'accélération du phénomène n'est pas aussi grave que semblent le manifester les données officielles.

D'un autre côté, il est nécessaire d'insister sur l'extrême diversité de situations que révèlent les sociétés soumises aux changements économiques rapides. Les procès d'industrialisation et d'urbanisation ne sont pas seuls en cause. L'intensité du contrôle exercé sur les personnes ayant le désir de quitter le milieu coutumier peut jouer un rôle considérable. Ainsi, dans certaines régions du Congo belge (la Province de l'Equateur, par exemple), les cas de délinquance juvénile ne se manifestent qu'en petit nombre parce qu'une ordonnance locale interdit le séjour des mineurs dans les centres où leurs parents n'y sont pas établis. Cette politique, qui vise à obtenir que les mineurs vivent en milieu urbain bénéficiant d'un encadrement familial réel, contribue à freiner l'expansion des faits de délinquance. A tel point qu'un rapport officiel évoque davantage la délinquance virtuelle que la délinquance réelle.

Ces réflexions rapides, qui ont surtout une valeur d'illustration, montrent combien il est impossible de porter un jugement ayant un certain caractère de généralité; elles incitent à la prudence dès le moment même où il s'agit d'apprécier l'importance actuelle des conduites délictueuses dans le cadre des sociétés en changement.

L'évaluation est rendue d'autant plus difficile que la notion de délinquance ou de crime est plus ambiguë. Ce qui apparaît dans tous les pays où des systèmes de normes différents sont en compétition - comme il advient dans les territoires non autonomes. Les actes qui sont répréhensibles par rapport au système de lois en vigueur peuvent apparaître normaux par référence au contexte de la société traditionnelle; ainsi, à Chypre où les critères légaux de la délinquance juvénile sont en complet désaccord avec une culture qui n'attache pas au crime un caractère infamant et donne dans l'éducation une place à des conduites qui peuvent paraître déviantes. Il est bien évident que, dans ces conditions, un même comportement de l'enfant ou de l'adolescent tend à apparaître normal ou anormal selon le système de référence auquel on se rapporte. Des actes saisis comme des délits en milieu moderniste, notamment en ville où s'impose au maximum le droit de la minorité dominante, peuvent très bien n'avoir qu'une médiocre signification quant aux problèmes de désorganisation sociale affectant le milieu traditionnel. Le délit peut très bien n'être reconnu comme tel que parce qu'il y a simplement passage d'un système de droit à un autre système de droit incompatible avec le premier. Ceci doit contribuer à renforcer la prudence de l'enquêteur; à tel point que certains auteurs ne veulent s'en tenir, quant à la définition de la délinquance et du crime, qu'à celle qu'impose le système de lois prédominant. Une telle attitude est parfaitement valable, à condition de savoir que le point de vue adopté ne permet qu'une analyse partielle et qu'il peut notamment accentuer l'impression de situation pathologique.

2. Difficulté à repérer les corrélations significatives

En faisant l'inventaire de la littérature (encore trop rare) abordant les problèmes évoqués dans ce rapport, on est frappé par le fait que les cas de délinquance et de crime n'ont pas atteint, dans les pays en cours de développement économique, le niveau qu'ils ont atteint dans les pays hautement industrialisés. La différence reste très marquée, qu'il s'agisse de l'Asie, du Proche-Orient ou de l'Afrique et divers observateurs n'ont pas manqué de la souligner. Le fait paraît incontestable en dépit de l'imperfection des moyens d'appréciation.

S'il s'agit d'un phénomène récent, incontestablement lié à l'industrialisation et à l'urbanisation, on ne saurait douter que les relations qu'il entretient avec ces deux processus soient complexes. La recherche des corrélations les plus significatives est difficile, et on ne peut guère l'entreprendre, tout au moins dans l'état actuel de nos connaissances, qu'au niveau de populations restreintes.

En ce sens, un "survey" tel que celui qui a été réalisé à Chypre (15) est riche d'enseignement pour le chercheur attaché aux problèmes de pathologie sociale, dans la mesure même où il s'est accompli au niveau de groupements d'extension limitée. L'étude de W. Clifford commence par rappeler les conditions qui font que Chypre n'apparaît en rien comme une exception : les changements sociaux au sens très général, le développement des villes et les bouleversements conséquents dans les attitudes d'une manière plus particulière, ont suscité l'expansion des faits de délinquance, le phénomène se manifestant avec plus d'acuité dans le cas des adultes que dans celui des enfants et adolescents.

Dans le cas plus précis de la délinquance juvénile, l'auteur est conduit à souligner - comme l'ont montré les recherches réalisées dans les sociétés européennes et nord-américaines - l'importance prédominante des causes qui tiennent à la désorganisation des unités familiales. Il insiste en particulier sur un effet, que l'on pourrait dire "multiplicateur", qui mérite d'être signalé : les individus qui n'ont pas bénéficié d'un encadrement familial suffisamment efficace ont, devenus adultes, une descendance encore moins bien adaptée ou intégrée - et par conséquent plus ouverte aux comportements déviants. W. Clifford, après avoir rapporté un certain nombre de cas individuels, analyse ce problème de la délinquance juvénile en fonction de 16 variables. A savoir : 1) le sexe : la population féminine est beaucoup moins affectée, soit parce qu'elle s'inscrit dans un système de mariage encore strict et efficace, soit parce qu'elle est liée à des tâches domestiques qui maintiennent un contrôle réel; 2) le type de communauté : les deux communautés les plus nombreuses, Grecs et Turcs, ce sont les seconds qui sont les plus affectés, en raison d'une situation économique inférieure et d'une législation matrimoniale qui facilite le divorce et la rupture des unités familiales; 3) l'âge des délinquants :

le plus grand nombre de cas se situe aux environs de l'âge de quinze ans (observation qui n'est en rien spécifique de Chypre); 4) la date des délits; 5) la nature des délits; 6) le fait de la récidive; 7) la scolarisation; 8) l'état de santé physique et mentale - qui ne fait apparaître aucune corrélation significative; 9) l'appartenance à un club ou à une organisation : aucun des délinquants ne participe à un tel groupement; 10) la nature de l'emploi : s'il n'apparaît pas de corrélation évidente avec le fait du chômage, il y a une relation avec le degré de régularité dans l'emploi; 11) l'état de cohésion du groupement familial : l'influence de la désorganisation des unités familiales n'est pas évidente, mais elle tend à s'affirmer dans le cas de la communauté turque; 12/ appartenance à un "gang"; 13) niveau des revenus du groupement familial; au-dessus d'un revenu de 300 livres St. par an, les cas de délinquance juvénile sont peu nombreux; 14) le degré d'entassement dans l'habitation; 15) l'étendue de la famille; 16) le lieu du délit : 43% des délits ont eu lieu en milieu urbain, bien que la population rurale soit encore la plus nombreuse.

Dans ses remarques de conclusion, l'auteur du rapport note que le problème de la délinquance juvénile ne se pose pas encore, à Chypre, avec une réelle gravité. Il souligne néanmoins que les cas tendent à se multiplier, en conséquence des procès d'urbanisation et d'industrialisation, du développement de la population, des changements sociaux opérant à plus grande échelle. Seulement, nous devons remarquer qu'une telle enquête, si elle établit des corrélations valables, n'est cependant pas orientée d'une manière suffisamment spécifique. Elle suit de trop près des schémas d'enquête établis pour les sociétés européennes - dans ce cas particulier, celle concernant Liverpool qui a été publiée en 1941. Ceci conduit à envisager un point de plus.

3. Nécessité de procéder à une analyse spécifique

Une recherche consacrée à la délinquance, telle que cette dernière se manifeste dans les pays en cours de développement économique rapide, requiert une analyse qui opère à trois niveaux au moins :

a) D'une part, l'enquête doit tenir compte des déterminations qui sont d'ordre proprement somatique et de celles qui sont liées à des troubles du développement psychique. Une étude telle que celle du Dr L. Bovet (16) peut servir de guide

quant au second point. Mais il convient de ne pas perdre de vue que les critères du normal et du pathologique sont variables en fonction des contextes culturels. Il importe aussi de souligner, à cet égard, qu'une société en changement, par les perturbations multiples qu'impose la période de transition, peut être génératrice de troubles affectant l'individu physiquement et mentalement. Et ces derniers risquent d'intervenir comme autant de conditions propices au développement des conduites déviantes.

b) D'autre part, l'enquête doit s'attacher aux conditions généralement liées à l'expansion des cas de délinquance. C'est dans une large mesure ce qui fut fait par l'auteur du "survey" consacré à Chypre.

c) Enfin, la recherche doit accorder la plus extrême attention aux conditions particulières. Celles qui sont impliquées par le fait même du développement économique rapide; celles qui tiennent au cadre culturel particulier à l'intérieur duquel se réalise ce développement. C'est sur un tel ensemble de conditions que nous avons insisté au cours des rubriques précédentes. Et dans les suggestions de recherche que nous proposons, nous insistons pour que l'étude des phénomènes de délinquance et de criminalité soit entreprise dans un contexte plus large, propre à les "situer" et à permettre une analyse véritablement scientifique.

V. Brèves indications en vue de la recherche

Le Bureau International de Recherche sur les Implications Sociales du Progrès Technique réalise une enquête préliminaire en la centrant sur les notions de délinquance juvénile et de crime (Enquête II-54-55); il la développe avec la collaboration directe de chercheurs du Laboratoire de Psychologie Sociale (Sorbonne, Paris), de la London School of Economics and Political Science, de l'Institut de Sociologie Solvay (Bruxelles) et en liaison indirecte avec des organisations (Organisation Mondiale de la Santé) ou des experts attachés à cet ensemble de problèmes.

Dans une première phase de la recherche, le Bureau vise à trois buts essentiels : accomplir un inventaire des travaux et études ayant abordé ces problèmes en liaison avec le développement économique rapide des sociétés traditionnelles; dresser une bibliographie sélective et classifiée; préciser, à l'aide de l'inventaire accompli,

l'organisation qu'il conviendrait de donner à une enquête de plus large envergure. D'ores et déjà, les sondages bibliographiques réalisés révèlent la faible extension de la littérature et l'insuffisance des résultats que cette dernière apporte : à l'inverse des résultats importants déjà acquis en matière de pathologie sociale dans les pays européens et nord-américains.

Une enquête consacrée à la délinquance juvénile et au crime n'est limitative qu'en apparence; dans la mesure où elle met en cause des facteurs somatiques et constitutionnels, des facteurs propres à certains types de personnalité, des facteurs sociaux et culturels (ces derniers paraissent prépondérants), elle impose une investigation de large envergure pour la réalisation de laquelle les démarches de caractère inter-disciplinaire doivent prévaloir. C'est à cet aménagement que le Bureau entend contribuer, en repérant le niveau auquel la coopération peut atteindre son maximum d'efficacité.

Mais, dans le cas des sociétés qui sont l'objet de cette étude, le problème se complique encore, en raison des grandes différences culturelles et de l'insuffisance (ou de l'inégale précision) du matériel statistique. Un exemple est révélateur : le Dr M. Smith, en dépouillant la presse de deux grandes villes de l'Union Indienne, a noté que les mentions de délits et de crimes y sont très rares; ce qui correspond certes à une moindre publicité donnée aux conduites délictueuses mais aussi à des différences d'appréciation quant à la nature et à la gravité des délits. Cette remarque montre combien l'approche scientifique ne doit se développer qu'avec de multiples précautions.

Il conviendrait de définir, et d'une manière relativiste, les normes en fonction desquelles les conduites peuvent être jugées conformes ou déviantes. Il conviendrait de préciser, en fonction de ces systèmes de normes, les zones où prévaut le phénomène de délinquance (delinquency areas). Il importerait également de préciser la relation existant entre les critères de désorganisation sociale, définis plus haut par rapport à l'industrialisation et à l'urbanisation, et le développement des conduites délictueuses. Ce sont là des buts vers lesquels tend l'enquête du Bureau de Recherche; mais il faudrait des moyens d'investigation plus larges pour les atteindre. Les réactions, suscitées par l'enquête, témoignent de l'attention qu'on lui accorde

au dehors; son intérêt théorique et pratique ne peut être contesté au moment où les problèmes des pays insuffisamment développés sur le plan de l'activité économique s'imposent à l'attention mondiale.

NOTES

- (1) H. BELSHAW Some Social Aspects of Economic Development in Under-Developed Countries in Asia. Ronéographié, 1954, 21 p.
- (2) G. WILSON An essay on the économie of détribalization in Northern Rhodesia, Rhodes Livingstone Institute, deux parties, 1941 et 1942.
- (3) L. WIRTH Human aspects of technical change, rapport ronéographié, New York, 1951.
- (4) K. HORNEY The neurotic personality of our time. New York, 1937.
- (5) E. FROMM The Fear of Freedom.
- (6) G. BALANDIER Sociologie actuelle de l'Afrique Noire. Dynamique des changements sociaux en Afrique Centrale. Paris, 1955.
- (7) H. NEUMEYER Social Problems and the Changing Society, New York, 1953.
- (8) T. SELLIN Culture Conflict and Crime, New York, 1938.
- (9) "Motivations et stimulations économiques dans les pays insuffisamment développés", in Bulletin International des Sciences Sociales, vol. VI, No. 3, 1954.
- (10) G. BALANDIER Sociologie actuelle de l'Afrique Noire.
- (11) INCIDI L'attraction exercée par les centres urbains et industriels dans les pays en voie d'industrialisation, Bruxelles, 1952.
- (12) Voir, par exemple : G. BALANDIER, Sociologie des Brazzavilles Noires, Paris, 1955.
- (13) Culture Conflict and Crime.
- (14) M. GAMIO Hacia un Mexico Nuevo, Mexico, 1935.
- (15) W. CLIFFORD Juvenile Delinquency In Cyprus, Welfare Department, 1954.
- (16) Dr L. BOVET Les Aspects psychiatriques de la Délinquance juvénile, Organisation Mondiale de la Santé, Genève, 1951.

This archiving project is a collaborative effort between United Nations Office on Drugs and Crime and American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at CJSmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.